

Extrait de Fadhâil Ramadhân N°11

Abou Hourairah (radhi allâhou anhou) rapporte que l'Envoyé d'Allah (sallallâhou alayhi wa sallam) a dit:

« Beaucoup de jeûneurs n'obtiennent rien d'autre de leur jeûne que la faim, et beaucoup de ceux qui font la prière de la nuit n'ont en échange que la fatigue du sommeil. » (Nasaï, Ibn Mâdja et Ibn Khouzeïma)

EXTRAITS DES COMMENTAIRES DE CHEIKH ZAKARIYAH R.A. CONCERNANT CE HADITH (SOURCE: « FADHÂÏL RAMADHÂN »):

Les Oulémas ont donné trois interprétations différentes au sujet de ce hadice. Tout d'abord, il est possible qu'il fasse allusion à ceux qui jeûnent durant la journée et qui, au moment de l'iftâr, consomment quelque chose de harâm (interdit), perdant ainsi la récompense d'avoir jeûné à cause de ce grand péché et n'obtiennent rien en retour si ce n'est leur état de faim.

Deuxièmement, il peut s'agir de ceux qui jeûnent en temps voulu, mais qui passent leur temps à faire la médisance.

Troisièmement, il y est peut être question de la personne qui, tout en jeûnant, ne s'abstient pas des péchés. Les trois éventualités pourraient être incluses dans ce hadith.

Il en est de même pour la personne qui accomplit la prière surérogatoire toute la nuit et qui, à cause de la médisance ou d'une mauvaise action (manquer la prière fadjr par exemple ou rester éveillé par ostentation), perd la récompense de sa nuit de dévotion.